

The Transition Institute 1.5

L'ambition d'une véritable transition

FICHE D'INFORMATION DONATEURS TTI.5

Être donateur de TTI.5 c'est :

PARTICULIER

ENTREPRISE

BIENFAITEUR

MÉCÈNE ET
GRAND MÉCÈNE

UNE CONVICTION

Participer à un projet visionnaire et novateur, centré sur la jeunesse, la formation, les solutions et l'éclairage de stratégies



ALIMENTER ET ÉCHANGER SUR LA PERTINENCE DES QUESTIONS DE RECHERCHE PORTÉES PAR L'INSTITUT

Participer au **Conseil TTI.5 pour échanger de façon privilégiée sur le programme de l'Institut**



UNE RESTITUTION PRIVILÉGIÉE DE NOS RÉSULTATS ET UN ACCÈS A L'EXPERTISE DES CHERCHEURS ET DES ÉLÈVES CHERCHEURS

Vous serez invités à tous nos séminaires, colloques, au **Forum annuel de TTI.5** ainsi qu'à une **rencontre annuelle informelle avec les jeunes élèves chercheurs de l'Institut**



Nous discuterons **d'actions de médiation scientifique et de formation** à mettre en place au sein de votre entité en faisant intervenir nos enseignants chercheurs de renom



Nous organiserons des rencontres privilégiées à la demande : avec les étudiants du parcours doctoral TTI.5 pour la **réalisation de stages et/ou de projets avec nos enseignants chercheurs**



Accès privilégié et en avant-première à nos productions



COMMUNICATION

Affichage de votre logo sur le site internet de TTI.5 **selon la catégorie de donateur**



* Les donateurs particuliers pourront s'ils le souhaitent et sous condition intégrer le Club des donateurs TTI.5 qui disposera d'un siège au Conseil TTI.5

Les catégories de donateurs :

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE : Nous souhaitons un engagement sur 5 ans qui, s'il atteint les montants suivants, fait accéder au titre de :



Toute autre formule sera bien entendu envisageable.

Les déductions fiscales sur les dons :

60 %

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

DONATEUR PARTICULIER : Nous proposons des formules permettant de financer des projets concrets que vous pourrez suivre de façon privilégiée.

Les déductions fiscales sur les dons :

66 %

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu (IR) (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

75 %

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) (dans la limite de 50 000 €).

ILS NOUS SOUTIENNENT :



Nous soutenir



MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

✉ tti.5@minesparis.psl.eu



<https://the-transition-institute.minesparis.psl.eu>

04 93 95 75 22

DONATEUR PARTICULIER

• **Par CB** : <https://soutenir.mines-paristech.fr/TTI-5>

• **Par chèque** à l'ordre de la Fondation Mines Paris

• **Par virement**

Fondation Mines Paris : BNP Paribas

IBAN : FR76 3000 4027 9000 01027794 648 - BIC : BNPAFRPPAAA